

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS
l'Humanité

GAZA

COMMENT STOPPER NETANYAHOU

Sanctions économiques, embargo sur les armes, justice internationale, reconnaissance de l'État de Palestine... des leviers existent pour mettre un terme au jusqu'au-boutisme mortifère du premier ministre israélien. Mais les États rechignent à s'en saisir. P. 2

l'Humanité *des débats*

Histoire La monarchie de Juillet assassine

En 1834, le massacre de Parisiens par les troupes de Louis-Philippe sera dénoncé par un dessin de Daumier et montrera le visage de la répression dans la capitale. P. 25

Entretien

« La paresse ne signifie pas ne rien faire »

Prix Goncourt 2014, l'écrivaine Lydie Salvayre publie un joyeux manifeste qui critique l'obsession du travail et les attaques contre les prétendus oisifs. P. 22

Agora L'aide à mourir, progrès ou régression ?

Sara Piazza, psychologue. Claude Grange, médecin. Valérie Mesnage, neurologue. Olivier de Margerie, président de l'association Jusqu'à la mort, accompagner la vie. P. 18





ÉDITORIAL

PAR SÉBASTIEN CRÉPEL

Grisbi

Qui décide ? Qui exécute ? Ces derniers jours, on ne retrouvait plus la hiérarchie établie en son temps par Jacques Chirac dans une formule célèbre à l'adresse de son ministre Nicolas Sarkozy (« *Je décide, il exécute.* »). En appelant à des coupes toujours plus sévères dans les dépenses publiques, Bruno Le Maire donnait l'impression de tenir les rênes du gouvernement à la place de Gabriel Attal. Il s'est fait recadrer par Emmanuel Macron, qui assure que le problème de la France est celui de l'insuffisance des recettes fiscales, et non celui des dépenses. Bercy voudrait une loi de finances rectificative ; l'Élysée s'y oppose. Trop risqué pour Gabriel Attal, minoritaire à l'Assemblée.

Si jamais le président de la République dit juste, alors le problème est plus profond qu'il ne le laisse entendre. Car cela revient à reconnaître l'échec de sa politique économique et fiscale sur le front de l'activité et de l'emploi, qui four-

Bercy voudrait une loi de finances rectificative ; l'Élysée s'y oppose. Trop risqué.

nissent impôts et cotisations. Pendant ce temps, tout ce beau monde cherche 10 milliards d'euros, non, désormais 20 milliards à économiser cette année, et encore 20 de plus l'an prochain pour ne pas aggraver le déficit public dégradé à 5,1 % du PIB en 2024 et à 4,1 % en 2025. Loin des 3 % promis pour 2027. Et cette valse de revirements (de tromperies ?) dans les prévisions ne mériterait pas de passer par une loi de finances devant le Parlement, comme le demandent les députés communistes ?

Tandis que la cacophonie s'installait au sommet de l'État et dans la minorité gouvernementale, et que la droite qui se dit de droite crie au plan caché d'impôts à venir après les européennes, on en aurait oublié le pacte qui lie le trio au pouvoir. Les finances publiques peuvent virer au rouge, pas question de toucher au grisbi des riches, si ce n'est à la marge. On taxera légèrement les rachats d'actions et quelques superprofits. Rien de pérenne. Le reste sera pris sur les dépenses sociales : maladie, chômage... et sur les collectivités locales. Une partie de leurs troupes peut bien trouver la pilule amère, Attal, Macron et Le Maire sont d'accord sur le fond. Seuls la méthode et les calculs personnels les différencient. ■

« Il est possible d'arrêter la guerre à Gaza, si on le veut »

PROCHE-ORIENT Le monde semble impuissant face aux massacres des populations dans le territoire palestinien. La Cour internationale de justice a pourtant émis des recommandations, mais les principaux fournisseurs d'armes continuent leurs ventes à Israël. Les appels se multiplient pour que des sanctions soient prises et que l'État de Palestine soit reconnu.

L'un est français, l'autre jordanien, le troisième égyptien. Le 8 avril, ils ont publié une tribune, intitulée « Pour un cessez-le-feu à Gaza », parue dans les colonnes de quatre médias internationaux, dont le journal *le Monde*. Les trois hommes y disent leur émotion. « *La guerre à Gaza et les souffrances humaines catastrophiques qu'elle entraîne doivent cesser immédiatement* », écrivent-ils. Ajoutant : « *Aucune paix au Moyen-Orient ne pourra procéder du terrorisme, de la violence ou de la guerre. Elle résultera de la solution des deux États. C'est la seule option crédible pour garantir paix et sécurité pour tous et faire en sorte que ni les Israéliens ni les Palestiniens n'aient à revivre les horreurs qui les ont frappés depuis les attentats du 7 octobre 2023.* » S'il est vrai que les souffrances des Palestiniens ont commencé des décennies avant le 7 octobre, comment ne pas souscrire à cet appel pour écarter une fois pour toutes ce que la Cour internationale de justice (CIJ) a appelé un « *risque de génocide* » ?

Cette tribune est signée par Emmanuel Macron, président de la République française, Abdallah II, roi de Jordanie, et Abdel Fattah Al Sissi, président de la République égyptienne. Trois chefs d'État, qui ont donc la capacité d'agir et disposent de plusieurs leviers pour ce faire. Car si les signataires prônent « *la mise en œuvre immédiate et inconditionnelle de la résolution 2728 du Conseil de sécurité*

des Nations unies », qui exige un cessez-le-feu immédiat, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, devrait multiplier les interventions en ce sens. Le temps presse. L'attaque du Hamas, le 7 octobre, a fait au moins 1 200 morts, dont 37 enfants et plus de 7 500 blessés en Israël. La riposte militaire israélienne dans la bande de Gaza n'en finit pas de répandre le sang des civils. Selon l'Unicef, elle aurait tué 33 091 personnes, dont 13 800 enfants et au moins 8 850 femmes.

LES ÉTATS REFUSENT DE CESSER LEURS EXPORTATIONS

« *Arrêter la guerre est relativement facile si on le veut*, explique, à *l'Humanité*, Marc Botenga, député européen du Parti du travail de Belgique. *La première chose est de mettre la pression sur Israël, qui ne peut pas mener cette guerre sans le soutien des pays occidentaux, donc des États-Unis et de l'Union européenne.* » Un soutien politique d'abord. Jusqu'à ces dernières semaines, Washington n'a pas craint de mettre son veto à toutes les résolutions de l'ONU condamnant Israël et demandant l'arrêt de la guerre. Un soutien matériel conséquent, également, avec les armes. Les États-Unis sont le premier fournisseur d'Israël, suivis de l'Allemagne. « *Le moyen le plus rapide de mettre fin à la guerre serait de mettre un terme à la livraison d'armes, notamment de la part des Américains* », note Éric Coquerel, député de la France insoumise. Le député communiste



Le 1^{er} avril, après le retrait de l'armée israélienne de l'hôpital Al-Shifa, dans le nord de Gaza.

AFP

Jean-Paul Lecoq, lui aussi, pointe la question du matériel militaire fourni à Israël, y compris par la France, « où le lobby des fabricants d'armes pèse ». Même le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a suggéré aux États-Unis de réduire leurs livraisons d'armes s'ils estiment qu'il y a trop de morts du côté palestinien.

Reste que les États, pour l'heure, refusent de cesser leurs exportations. Le 12 mars, le Balkan Investigative Reporting Network a rapporté que la Serbie avait effectué au moins deux livraisons majeures d'armes ou de munitions à Israël depuis l'attaque du Hamas, en octobre 2023, « malgré un voile de secret couvrant les transactions ». Cette opacité et cette attitude des dirigeants politiques, qui font la sourde oreille aux exigences populaires exprimées dans les rues, ont amené de nombreuses associations, mais également des Palestiniens individuellement, à porter le fer devant les tribunaux. Outre en France (lire l'entretien avec Benoît Muracciole page 5), la justice a été saisie en Allemagne, en Italie (lire page 4), au Danemark et au Royaume-Uni.

« L'Europe devrait suspendre l'accord de coopération avec Tel-Aviv. »

JEAN-PAUL LECOQ,
DÉPUTÉ PCF DE SEINE-MARITIME

Si ces actions sont à considérer dans la durée, elles traduisent néanmoins une crise du politique dans son incapacité à faire respecter les droits humains et les lois internationales dont les États sont pourtant les garants. Elles permettent également de dévoiler les responsabilités des uns et des autres. « Apparemment, le droit international ne vaut pas pour Israël.

Mais, de surcroît, ces pays ne respectent pas leurs propres obligations dans le cadre de la convention de la prévention du génocide. Une fois que la CIJ a constaté les risques plausibles, tous les pays signataires sont censés prendre des mesures pour l'éviter », dénonce Marc Botenga.

D'IMMENSES MANIFESTATIONS ANTI-NETANYAHOU

L'eurodéputé belge va même plus loin, estimant qu'il convient désormais de « se poser la question de savoir dans quelle mesure les pays européens ne sont pas juridiquement responsables pour ce qui est en train de se passer ». De son côté, Léon Deffontaines, tête de liste du PCF aux élections européennes, souligne que les

relations économiques importantes avec Israël donnent à l'UE « un moyen de pression considérable. Nous devons nous servir de cette arme économique pour imposer une paix juste et durable ».

Retour donc à la responsabilité des gouvernants qui ont plusieurs cartes en main pour arrêter le massacre dans la bande de Gaza. « L'Europe devrait suspendre l'accord de coopération avec Israël », propose ainsi Jean-Paul Lecoq, qui fait remarquer que celui-ci est lié au respect des droits humains par Tel-Aviv. « Il faut envisager toutes les sanctions possibles contre Israël, économiques et diplomatiques de façon à isoler Netanyahu et que la pression en Israël soit toujours plus forte sur lui », insiste Éric Coquerel. Chaque semaine, d'immenses manifestations ont lieu à Tel-Aviv pour réclamer la démission du premier ministre. « Dans l'ensemble de la population israélienne, beaucoup de gens sont dégoûtés par la droite radicale et les ministres d'extrême droite », souligne Lior Amihai, directeur exécutif de l'ONG la Paix maintenant, à l'Humanité.

L'arrêt des ventes d'armes et les sanctions devraient s'accompagner d'une reconnaissance de l'État de Palestine (lire page 5), estime, enfin, Jean-Paul Lecoq, qui plaide également pour que la Palestine devienne membre à part entière de l'ONU et pas seulement État observateur. « Cela permettrait d'interpeller l'ONU pour l'envoi d'une force d'interposition à Gaza comme ça s'est déjà fait dans plusieurs pays », souligne Éric Coquerel. Et les négociations auraient alors lieu entre deux États souverains.

La tribune signée par Emmanuel Macron et ses homologues de Jordanie et d'Égypte signale incontestablement un changement d'attitude, conséquence probable de l'émoi mondial et des manifestations monstres qui secouent les capitales. Reste maintenant à prendre des décisions courageuses car, à Gaza, les enfants continuent de mourir. ■

PIERRE BARBANCEY

EMBRASEMENT TENSION MAXIMALE ENTRE TEL-AVIV ET TÉHÉRAN

L'élargissement du conflit, recherché par Benjamin Netanyahu quand il a décidé de bombarder le consulat iranien à Damas, menaçait de devenir réalité, ce 11 avril. Téhéran a, en effet, redoublé de déclarations invoquant des représailles. La frappe israélienne a fait 16 morts parmi lesquels 7 membres

du corps des gardiens de la révolution, organisme idéologique armé du régime iranien. Le guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, dont le pays soutient le Hamas, a promis qu'Israël serait « puni », sans toutefois se faire plus précis. En conséquence, le président états-unien, Joe Biden, a assuré son allié

de son soutien « inébranlable » en cas d'attaque iranienne. Au même moment, les pays médiateurs attendaient des réponses d'Israël et du Hamas à leur dernière proposition de trêve dans la bande de Gaza. Lesquelles n'auraient plus aucun sens en cas de flambée du conflit dans tout le Moyen-Orient.

Il a tout perdu, une partie de sa famille, sa maison et ses souvenirs dans les bombardements israéliens sur Gaza, le 7 décembre 2023. Il restait une chose à Salahaldin Abdalaty : le droit. Réfugié en Égypte afin de mettre ses enfants à l'abri, l'avocat palestinien de 49 ans a engagé, avec quatre collègues turinois, une procédure contre l'Italie pour « coresponsabilité civile » dans les violations des droits de l'homme par Israël à Gaza. Le recours vise la présidence du Conseil de Giorgia Meloni, les ministères des Affaires étrangères et de la Défense afin qu'ils interdisent la vente et le transfert d'armes à Israël, y compris les logiciels et les matériels à double usage, et annulent ainsi les contrats signés après le 7 octobre 2023. Dans cet ordre d'idée, l'espace aérien italien ne peut non plus servir au transfert d'armes et de renseignements à Israël.

En février, le lieutenant-colonel Steven, officier de la troisième flotte de la marine israélienne, confirmait au site Israel Defense que l'unité déployée en Méditerranée au large de Gaza avait recours à des canons de 76 mm produits par la société italienne OTO Melara (groupe Leonardo SpA). « Ces instruments de guerre se caractérisent par une cadence de tir très élevée », relève le chercheur Antonio Mazzeo pour le site Fanpage.it. Les deux pays ont en commun de nombreux programmes de coproduction d'armement et ont poussé la coopération jusqu'à fusionner certains capitaux financiers pour renforcer leur position sur le marché international de l'armement. « Indépendamment de l'accusation de génocide et d'une éventuelle procédure devant la Cour internationale de justice (CIJ), les opérations de guerre sanglantes menées par Israël contre la population de Gaza, du Sud-Liban et de la Syrie exigent de notre gouvernement, des forces armées italiennes et de toutes les entreprises du secteur industriel, qu'ils rompent toute relation politique et économique avec l'État israélien », abonde Antonio Mazzeo en référence à la demande de la CIJ de mesures conservatoires afin de prévenir tout risque de génocide.

UNE REQUÊTE CONTRE CINQ MEMBRES DU GOUVERNEMENT ISRAËLIEN

Selon Salahaldin Abdalaty, Rome doit également rétablir l'aide financière à l'agence des Nations unies pour aider les réfugiés palestiniens, l'UNRWA. L'avocat demande en outre à ce que l'Italie fasse valoir sa position à l'ONU, au Conseil européen ou au sein de « toute autre instance internationale » afin de faire pression sur Tel-Aviv. En vertu de l'article 1 du Protocole 1 de la convention de Genève contre le génocide, l'Italie doit exercer ses obligations légales afin « de mettre fin sans condition aux opérations militaires dans la bande de Gaza ». Dans le cas contraire, l'assistance active pourrait constituer une complicité au sens de l'article 3 de la même convention et impliquerait en tout état de cause la responsabilité civile de l'État italien, relève le juriste.

Salahaldin Abdalaty n'est pas le seul à s'appuyer sur le droit pour tenter de mettre fin à la guerre, à la complicité des États tiers et à l'impunité. Le 12 février, un collectif de Palestiniens de Cisjordanie, représenté par M^e Sarah Sameur, avocate au barreau de Paris, avec la collaboration de Johann Soufi, consultant juridique international, avait déjà adressé une requête à Josep Borrell, haut représentant de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour voir appliquées des sanctions contre cinq membres du gouvernement israélien, dont Benjamin Netanyahu, pour les crimes internationaux et graves violations des droits humains dans le cadre de la politique de colonisation en Cisjordanie.

En vertu de l'article 1 du Protocole 1 de la convention de Genève contre le génocide, l'Italie doit exercer ses obligations légales.

Josep Borrell se targue de porter un plan de paix en dix points et d'un récent accord européen pour des sanctions contre les « colons extrémistes israéliens » qui bloquait jusqu'alors. Ce dernier entend également proposer un « débat d'orientation politique » sur l'avenir de l'accord d'association UE-Israël, en vigueur depuis 2000. Interrogé par l'Humanité sur la requête déposée par le collectif palestinien, un porte-parole du service diplomatique de l'Union européenne rappelle que « les sanctions de l'UE, le processus de proposition, de discussion et finalement d'adoption de toute décision de sanction, sont entre les mains des États membres », se refusant de commenter toute négociation autour de sanctions. Le responsable européen

envoie toutefois un signe en notant que l'UE « appelle constamment à la responsabilité internationale et soutient la CIJ et la Cour pénale internationale ».

Sur le sol européen, la justice a déjà commencé à passer. La cour d'appel de La Haye exigeait ainsi du gouvernement néerlandais, en février, qu'il cesse d'exporter et de faire transiter des pièces d'avions de combat états-unisens utilisés par Israël dans la bande de Gaza. « La cour estime qu'il existe un risque évident que de graves violations du droit humanitaire de la guerre soient commises dans la bande de Gaza avec les avions de combat F-35 israéliens », expliquait alors le juge. L'action en justice avait alors été intentée par un collectif d'organisations de défense des droits humains, mené par Oxfam Novib. Comme un moyen de mettre les États européens face à leur responsabilité. ■

LINA SANKARI



Des blessés arrivent à l'hôpital des Martyrs d'Al-Aqsa à Deir al-Balah, au centre de la bande de Gaza, le 9 avril. AFP

Ces Palestiniens qui saisissent la justice en Europe

Des plaintes ont été déposées à Bruxelles et au niveau de certains États membres pour qu'ils cessent de vendre ou livrer des armes à Israël, mais aussi qu'ils prennent des sanctions. Ou quand le droit prend le relais du politique.

Un mois après son arrivée à Matignon, Gabriel Attal recevait une missive lui demandant de suspendre la licence ML3 – les transferts de munitions – vers Israël. Signée de l'Action Sécurité Éthique républicaines (Aser), qui s'appuie sur le droit international, elle reste pour le moment lettre morte. Sans attendre le premier ministre, plusieurs associations mènent



BENOÎT MURACCIOLE
Président d'Action
Sécurité Éthique
républicaines

une procédure juridique. En 2018, en pleine guerre au Yémen, l'Aser avait tenté de stopper les transferts d'armes vers les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, allant jusque devant le Conseil d'État. Ce dernier, refusant une suspension générale de toutes les licences, a laissé entendre, en 2023, qu'une seule d'entre elles pouvait être ciblée. L'Aser et son président, Benoît Muracciole, sont donc prêts à recommencer le travail pour que cesse la complicité de la France dans le massacre de la population gazaouie.

Le premier ministre avait deux mois pour répondre à votre demande de suspension des transferts de munitions vers Israël. Qu'en est-il ?

Il n'a toujours pas répondu. Mais, au lieu de saisir directement le tribunal administratif, nous avons déposé un référé de suspension. Le traité du commerce des armes des Nations unies précise, dans son article 6, que si les transferts d'armes – exportations, importations, transits, transbordements, dons ou prêts – servent à des graves violations des conventions de Genève, l'État doit les cesser s'il a la connaissance de ces crimes. Or, depuis la

« La France maintient le flou sur ses exportations d'armes »

Plusieurs associations ont lancé une procédure juridique visant à stopper les transferts de matériel militaire. Une démarche qui rejoint l'opinion publique, nous explique **Benoît Muracciole**, président d'Action Sécurité Éthique républicaines.



Pour Benoît Muracciole, « c'est le type de matériel de guerre engagé dans la chaîne des crimes de guerre qui pose problème ». MENAHEM KAHANA / AFP

décision de la Cour internationale de justice, Paris a connaissance de cette violation de la convention pour la prévention et la répression du génocide. En tant que pays signataire, il a l'obligation de la respecter.

Que va-t-il se passer, désormais, sur le plan juridique ?

D'abord, si le Conseil d'État n'avait pas pris la décision scélérate de dire que la justice n'avait rien à voir avec la question des exportations d'armes, ce qui est

contraire à l'article 55 de la Constitution française, nous n'en serions pas là. L'État aurait été obligé, dans la situation de la guerre à Gaza, de suspendre toutes ses licences en direction d'Israël. Pour le recours, deux actions vont être engagées en parallèle. La première, que nous menons avec Stop Fuelling War, l'Acat-France et Sherpa, porte sur l'excès de pouvoir de la part du gouvernement, et est liée à la lettre envoyée au premier ministre. La deuxième, le référé de suspension, vise à accélérer la réponse du gouvernement. Dans le même temps, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), Attac ou encore Amnesty International vont aussi déposer des référés à la fin de la semaine.

Quels types d'armes la France envoie-t-elle en Israël, et dans quelles quantités ?

Les quantités ne sont pas énormes, entre 15 et 30 millions d'euros par an sur les vingt dernières années, mais c'est un faux problème. C'est le type de matériel de guerre qui est exporté qui pose problème, puisqu'il va être engagé dans la chaîne de ces crimes de guerre, contre l'humanité ou de génocide. Nous avons pris connaissance, grâce aux investigations de Disclose, que la compagnie EuroLink exporte des pièces détachées et composants qui permettent, entre autres, d'attacher les munitions pour les mitrailleuses lourdes. Mais d'autres licences ont été délivrées, sur lesquelles nous n'avons pas d'informations. Les rapports sont émis, volontairement, avec beaucoup de retard. Si la France n'avait pas honte de ses exportations, elle dirait : « Nous soutenons tel État dans son action que nous jugeons légitime et conforme au droit international, et cette licence concerne tel matériel. » Ainsi, les citoyens et les parlementaires seraient informés de la conformité de la politique d'exportation de la France. Mais, en l'espèce, le gouvernement français entretient un flou extrêmement grave. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR AXEL NODINOT

L'indispensable reconnaissance d'un État de Palestine

L'Espagne a annoncé son intention de franchir le pas. Une décision qui pourrait faire boule de neige en Europe, au grand dam de Benjamin Netanyahu. Paris tergiverse.

Pendant des décennies, la reconnaissance formelle d'un État palestinien a été considérée par les pays occidentaux comme la finalité d'un processus de paix entre les Palestiniens et les Israéliens. La guerre menée à Gaza pourrait changer la donne. « Les échecs de cette approche par toutes les parties au cours des décennies, ainsi que le refus du gouvernement Netanyahu de même

s'engager sur la question d'un État palestinien ont causé une frustration généralisée, a déploré la ministre australienne des Affaires étrangères, Penny Wong. La communauté internationale considère maintenant la question de l'État palestinien comme un moyen de créer un élan vers une solution à deux États. »

À l'échelle internationale, 137 pays sur 193 membres de l'ONU ont reconnu la Palestine comme un État, dont seulement 9 membres de l'Union européenne (sur 27). Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la France ne l'ont pas fait. La question est maintenant posée. Elle effraie Benjamin Netanyahu, qui refuse l'idée même d'un État de Palestine. En février, la Knesset, le Parlement israélien, a voté catégoriquement contre ce qu'elle a appelé la « reconnaissance unilatérale » du statut d'État palestinien.

Le coup de tonnerre est venu de Madrid. Le premier ministre espagnol, Pedro Sanchez, a déclaré, mercredi, devant son parlement, que l'Espagne était prête à reconnaître l'État de Palestine. Il a argué qu'une telle décision était dans l'intérêt géopolitique de l'Europe et que la communauté internationale ne pourra pas aider l'État palestinien si elle ne reconnaît pas son existence. Le chef du gouvernement espagnol a révélé que, ce 12 avril, il devait commencer une tournée des pays européens pour les inciter à rejoindre son initiative, qui, selon lui, gagne de plus en plus de partisans. L'Irlande, la Slovaquie et Malte ont d'ores et déjà annoncé leur intention de franchir le pas. Alon Liel, ancien directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères, admet que « la reconnaissance

internationale de l'État de Palestine et son acceptation en tant que membre à part entière de l'ONU doivent précéder et être séparées du succès ou de l'échec de tout processus de paix avec Israël. Les deux protagonistes des négociations devraient bénéficier d'une reconnaissance internationale égale ».

On aurait pu s'attendre à ce que Paris prenne une décision historique. En février, Emmanuel Macron affirmait que « la reconnaissance de l'État de Palestine n'est pas un sujet tabou ». Le Parlement français avait déjà voté en ce sens, en décembre 2014. Un diplomate européen a indiqué à l'Humanité, sous couvert d'anonymat, qu'une reconnaissance par la France entraînerait une décision similaire de près d'une dizaine d'États de l'UE. ■

PIERRE BARBANCEY